

Compte rendu de la séance du

18 septembre 2025

Secrétaire(s) de la séance: Patricia NAULOT

Présents: Florence Bagnard, Marie Chabert, Jean-Marc Godart, Julien Landre, Patricia Naulot, Catherine Voillereau

Représentés: Jean Pierre Clériot par Julien Landre

Absents: Benoit Chauffard, Sylvain Monnot

Ordre du jour :

Réforme Lema Eau

Réforme Lema Assainissement

Contrat de travail Secrétaire Générale de Mairie

Accord d'achat Garage Famille Gauthier

Etat d'assiette pour exercice 2026

Rapport d'activité CCAVM 2024

Notification de la révision des statuts de la CCAVM

Devis remplacement poteau incendie à la Prise d'eau

Cotisation foncière des entreprises

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Informations et questions diverses

Délibérations du conseil :

Réforme obligatoire du protocole LEMA- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

C'est une ordonnance qui vise à prévenir la pollution de l'eau ainsi qu'à protéger les milieux aquatiques tels que les rivières, les lacs et les zones humides.

Ces redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer ces différentes actions.

Cette nouvelle réforme entre en vigueur à compter du 01 janvier 2025.

Les factures d'eau émises à compter de cette date devront comporter les tarifs des nouvelles redevances, peu importe la période de consommation.

Cette réforme se traduit par:

- la suppression des redevances pour pollution d'origine domestique soit 0.185 HT/m³
- la suppression des redevances de modernisation des réseaux de collecte soit 0.22 HT/m³

Et la mise en place:

- d'une redevance pour consommation d'eau potable soit 0.46 HT/m³
- d'une redevance pour performance des réseaux d'eau potable soit 0.017 HT/m³
- d'une redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif soit 0.0267 HT/m³

Résultat du vote : Adoptée pour les redevance d'eau

Votants : 7

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 0

Résultat du vote : Adoptée pour les redevances d'assainissement

Votants : 7

Pour : 6

Contre:0

Abstention : 1

Délibération contrat de travail Vigneron Aurélie (DE 2025 032):

Madame la Maire, Florance Bagnard propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Secrétaire Générale de Mairie, à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires (soit 16/35^e).

Cet emploi est équivalent à la catégorie : C2, Echelon : 10.

(A compter du 1^{er} janvier 2028, le poste de secrétaire général de mairie ne pourra relever que de la catégorie A ou B).

Cet emploi est créé à compter du 14 Octobre 2025.

Madame la Maire, Florence Bagnard peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibération accord d'achat garage Famille Gauthier (DE 2025 033):

Madame la Maire, Florence Bagnard rappelle à l'assemblée :

Qu'en prévision de la mise en vente du Garage de la Famille Gauthier.

Qu'en fonction du prix de vente demandé, et en accord avec le Conseil Municipal, une délibération doit être adressée au notaire s'occupant de ce bien, afin que la commune soit prioritaire sur l'achat de cette parcelle.

Cette acquisition permettra l'installation d'une réserve d'eau indispensable à la commune, et éventuellement la réhabilitation du garage, en local communal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Etat d'assiette pour exercice 2026 (DE 2025 034):

Cette année l'état d'assiette 2025 proposait la découpe de la parcelle 31 en produits prévus en bois d'oeuvre et d'industrie;
La vente devait être signée à l'amiable et en totalité .

Vue la qualité et l'essence du bois , Le Conseil Municipal s'est opposé à cette proposition de l'Office National des forêts..

Résultat du vote : Refusée

Votants : 7

Pour :0

Contre : 5

Abstention : 2

Notification de la révision des statuts de la CCAVM (DE 2025 036):

Madame La Maire Florence Bagnard informe l'assemblée:

Que par décision en date du 28 juillet 2025, la Communauté de Communes AVALLON - VEZELAY - MORVAN a approuvé la révision de ses statuts.

Les membres du Conseil ont été destinataires de la délibération communautaire inhérente à ce point reprenant les changements apportés aux statuts à savoir :

- **Point III : Eau et Assainissement :**
- **Point I : Compétences obligatoires - actions de développement économique - Tourisme:**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 3

Devis remplacement poteau incendie à la Prise d'eau (DE 2025 037):

Madame La Maire présente au Conseil Municipal :

Le devis n° 03-278369 de l'Entreprise VEOLIA d'un montant de 2803,08 € TTC comprenant :

- Le remplacement d'un poteau incendie au n° 4 la prise d'eau 89200 GIVRY
- Le remplacement de la vanne de sectionnement si nécessaire

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Cotisation foncière des entreprises (DE 2025 038):

Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 dans une zone France ruralités revitalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

Charge La Maire, Florence Bagnard de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 1

Taxe foncière sur les propriétés Bâties (DE 2025 039):

Exonération en faveur des immeubles situés en zone France ruralités revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralité revitalisation mentionnées au II et III de l'article 44 du code général des impôts

Charge La Maire Florence Bagnard, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 2

Informations et questions diverses :

Madame La Maire informe le Conseil :

- Que suite au nouveau lancement de la Participation Citoyenne (partenariat avec la gendarmerie d'Avallon, afin de faire remonter toutes informations utiles à la sûreté et à la tranquillité de notre commune et de ses habitants), Mme GLUCKMANN Sophie, Mme LEMOING Ludivine, Mme VOILLEREAU Catherine, se portent volontaires pour assurer ce rôle.
- De l'achat d'un nouveau compteur d'eau Véolia afin de remplacer le compteur obsolète du château d'eau pour un montant de 1627.10€
- Qu'une plainte a été déposée concernant la dégradation du mobilier urbain.
- Que la saison Eco-pâturage s'est bien passée.
- Que des verres décorés avec le pont et l'église de Givry ont été commandés par Mme Voillereau à titre personnel. Mme Voillereau souhaite en faire profiter notre commune en les proposant à la vente au prix d'achat de 25 euros les 6 verres. Il est précisé qu'aucun bénéfice n'est fait sur ces ventes. Si vous êtes intéressés, merci de vous rapprocher de Mme Voillereau, 11 route de Domecy. (verres exposés en Mairie)
- Que le projet Mobilité, Rue du Pont est validé et prévu pour 2026.
- Qu'un rendez-vous aura lieu le 23 septembre avec Mr Pil, société PEV, concernant la végétalisation du nouveau cimetière.
- Que le devis de la société Lesieur Espace Vert, concernant l'abattage des arbres, n'a pas été retenu. Le Conseil se renseigne auprès d'un autre professionnel.
- Que le relamping de la salle des fêtes est terminé.
- Que pour l'aménagement du Pâtis, il est prévu de planter cinq nouveaux arbres avant la fin de l'année.

Monsieur Godart informe le Conseil :

- Qu'il a constaté la présence de rats au niveau des poubelles, à proximité du cimetière du bas.
- Qu'un arbre gêne la circulation dans le virage face au café.
- Qu'il avait été vu avec Monsieur Cauchois que les arbres couchés sur sa propriété et appartenant à la commune, devaient être retirés par ses soins. Cependant, cela n'a pas été fait et des risques d'inondation sont existants.

Monsieur Landre prend la parole de Monsieur Clériot et, informe le conseil :

- Qu'une parcelle est à vendre route d'Asquins.

Madame Gluckmann prend la parole :

- Demande où en est le problème du stationnement des éducateurs sur les places en face du cimetière du bas.
- Demande si les personnes se portant volontaires à la Participation Citoyenne seront validés par le conseil avant d'être retenu.

Madame La Maire l'informe, que le but est d'avoir des personnes réparties au sein du village afin d'assurer cette démarche sur l'ensemble de la commune.

- Et demande, si les démarches faites pour l'achat du Garage de la Famille Gauthier seront maintenues, et menées à leurs aboutissements par l'équipe municipale qui prendra le relais aux prochaines élections.

Madame la Maire l'informe, que les formalités seront entreprises et faites dans ce but, mais que la décision de poursuivre l'achat reviendra à ces successeurs.